

Simultanea 12.11.1996 - italiano

111

25/6/96 SESS. EST. 2° APP. INT. SIM. FRA. → ITA.
ANNO 3° TESTO ① LEGGE: LEBHAR POLITI TL = 4'58"

1118/D

Allocution de Monsieur le Minsitre Elias Hobeika
Ministre des Ressources Hydrauliques et Electriques
du LIBAN

02-1118-D-SIM-7

Monsieur le Président,

Messieurs les Minsitres,

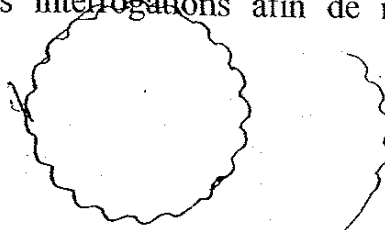
Mesdames et Messieurs,

Le Liban remercie l'Union Européenne et plus particulièrement l'Italie d'avoir organisé cette réunion euro-méditerranéenne sur l'énergie. Un long chemin a été parcouru depuis la conférence de Barcelone : nous espérons qu'à travers notre réunion nous pouvons donner une suite concrète aux actions déjà entamées.

Il est nécessaire de confirmer la volonté d'engagement de toutes les nations au développement économique et social des peuples de la méditerranée en associant les partenaires Nord et Sud, les représentants des entreprises et les pouvoirs publics. Ce partenariat pourrait se concrétiser à travers la mise en commun des ressources et des moyens de production, du libre échange économique, du transfert du savoir faire et de la promotion de l'amélioration des conditions de vie des habitants des pays du sud et de l'est de la méditerranée.

Les points esentiels que nous souhaitons évoquer concernent l'adhésion du Liban au traité de la Charte Européenne, la garantie des investissements et les interconnexions. Nous tenons à réaffirmer que toutes ces actions ne sauraient se concrétiser sans l'avènement d'une paix juste et durable au moyen orient.

Nous ne pouvons qu'accueillir favorablement le souhait de voir les pays non signataires de la Charte Européenne adhérer à cette dernière. Toutefois, l'absence de communications précises sur les modalités techniques d'application des dispositions de la Charte et une meilleure connaissance de son essence même, nous incitent à proposer l'organisation d'une réunion consacrée à répondre à nos interrogations afin de nous



prononcer sur la forme d'une éventuelle adhésion du Liban en tant qu'observateur, membre associé ou membre de plein droit.

Nous nous félicitons de la détermination des pays participants à cette conférence d'établir les règles légales et contractuelles régissant le secteur énergétique : le Liban prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'harmoniser les textes nationaux et ceux qui seraient adoptés tout en respectant les spécificités du système électrique libanais.

Ceci nous amène à souligner l'urgence de créer un fonds de garantie des investissements afin de permettre une contribution plus importante du secteur privé des pays du Nord au développement des projets du sud et de l'est de la méditerranée. Nous invitons en outre les participants à la conférence à demander à l'Union Européenne de clarifier les montants alloués dans le cadre du programme MEDA et les dispositions permettant aux partenaires méditerranéens d'y avoir accès.

Le Liban et la Syrie ont été les promoteurs de l'interconnexion électrique dans la région du moyen orient dans les années 60. Cette option qui devrait se généraliser est souhaitable sinon nécessaire ; il faudrait veiller toutefois à la complémentarité entre les réseaux d'interconnexion et les réseaux de transport et de distribution nationaux.

Enfin la réussite de cette conférence est tributaire de notre volonté commune de définir clairement et objectivement les jalons de cette coopération euro-méditerranéenne. Nous sommes convaincus que nous y parviendrons.

Merci pour votre attention.
